

Discours prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture des travaux d'une journée parlementaire sur le rôle du Parlement dans l'analyse et la gestion de la pression démographique et la politique foncière au Burundi

Bujumbura, Source du Nil, le 20 août 2013.

- **Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;**
- **Honorables Parlementaires ;**
- **Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres et Cadres de l'Etat ;**
- **Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et Consulaires;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au nom du Parlement et en notre nom propre, nous voudrions d'abord nous acquitter d'un agréable devoir : celui de souhaiter la bienvenue à vous tous Députés et Sénateurs ainsi qu'à toutes les hautes personnalités qui ont répondu à notre invitation à cette journée parlementaire sur la

problématique de la pression démographique et la gestion des terres au Burundi.

Qu'il nous soit permis ensuite de remercier l'Association des Parlementaires Européens Partenaires de l'Afrique (AWEPA), une organisation partenaire du Parlement Burundais, depuis la deuxième moitié des années 1990, pour sa contribution appréciable à l'organisation des travaux de cette journée.

Nos sentiments de reconnaissance vont également à l'endroit des conférenciers pour la pertinence des thèmes à développer.

Les thèmes qui seront développés et qui, sans aucun doute, retiendront l'attention des participants à ces travaux sont les suivants:

- Premièrement : L'évolution démographique du Burundi et son impact sur le patrimoine foncier ;
- Deuxièmement : La politique nationale foncière et la croissance démographique du Burundi ;
- Troisièmement : Le rôle du Parlement dans la maîtrise des défis démographiques et la sécurisation foncière ;
- Et quatrièmement : Les témoignages de terrain sur l'expérience-pilote de sécurisation foncière selon le nouveau code foncier : cas de Marangara et de Nyabitsinda.

A l'Assemblée Nationale et au Sénat, nous sommes persuadés qu'à la fin de cette journée et après les débats et les échanges sur ces thèmes, des

conclusions et des recommandations utiles seront dégagées et adressées aux diverses institutions nationales ainsi qu'aux partenaires du développement durable de notre pays.

C'est pourquoi nous voudrions apprécier tout le travail accompli par toutes les institutions ainsi que toutes les personnes qui ont préparé intellectuellement et matériellement les activités de cette journée parlementaire.

- **Honorables Parlementaires;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

L'objectif principal de cet atelier est donc de sensibiliser les Parlementaires sur la problématique de la pression démographique dans notre pays ainsi que ses impacts sur l'économie, notamment l'amenuisement des exploitations agricoles.

Au cours de cet atelier, les Parlementaires et tous les autres participants seront donc appelés à mener une réflexion approfondie sur les interrelations entre la politique démographique et la politique foncière dans notre pays.

En réalité, cette sensibilisation des Parlementaires n'est pas nouvelle. Elle a, en effet, commencé il y a quelques années parce que les politiques démographiques et foncières figurent dans la « Vision Burundi 2025 » et le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, Deuxième

Génération, ou CSLP II, deux documents élaborés par le Gouvernement et approuvés par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Il conviendrait même de rappeler ici qu'un Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement avait été mis en place au cours de la législature précédente, même si celui-ci n'a pas pu continuer à être fonctionnel au cours de la présente législature.

Peut-être, cette journée pourrait-t-elle être également une occasion pour raviver ce Réseau des Parlementaires pour la population et le Développement qui, en son temps, avait été bien accueilli et soutenu par la représentation dans notre pays du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

- **Honorables Parlementaires;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous ne voudrions nullement anticiper sur le contenu des différents exposés des conférenciers. Néanmoins, nous souhaiterions revenir sur certaines données statistiques pour mieux faire cerner les enjeux de l'organisation d'un tel atelier aujourd'hui.

Selon le recensement général de la population effectué en 2008, le Burundi est peuplé par 8.053.574 d'habitants, soit 50,8% de femmes et 49,2% d'hommes. La population des centres urbains s'évalue à 10,1%, alors que celle des milieux ruraux est de 89,9% de la population totale.

Le nombre moyen d'enfants par femme est de 6. Le taux brut de natalité est de 39,2‰. Le taux brut de mortalité est de 16,5‰. L'espérance de vie est de 49 ans. Le taux d'accroissement annuel de la population est de 2,4%.

Cette situation, cela ressort clairement, constitue un défi majeur pour un pays comme le nôtre dans ses efforts pour amorcer un développement durable.

En effet, selon la Déclaration du Gouvernement en Matière de Politique Démographique Nationale, les principales conséquences de la pression démographique dont il est ici question, l'émiettement des exploitations agricoles des ménages, sont la raréfaction des terres cultivables, la multiplication des conflits fonciers, la dégradation de l'environnement ainsi que la pression sur les infrastructures et sur l'organisation des services.

Si les tendances démographiques actuelles étaient maintenues, certains Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les objectifs de la Vision Burundi 2025, peuvent même ne pas être réalisés.

D'où la nécessité et même l'urgence de prendre bien conscience de l'adéquation entre la démographie et le développement qui, forcément, interagissent.

Dans la perspective de réduire la fécondité et faire baisser la mortalité, la fécondité et la mortalité étant des variables démographiques cruciales, le CSLP II a défini des actions concrètes à mener, à savoir :

Premièrement : la réduction du taux d'accroissement annuel de la population de 2,4% à 2% ;

Deuxièmement : la réduction du nombre moyen d'enfants par femme de 6 à 3 ;

Troisièmement : l'augmentation de l'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant de 23,5 ans en 2011 à 25 ans en 2015 ;

Quatrièmement : l'augmentation du taux de prévalence de la contraception de 19% en 2011 à 28% en 2015 ;

Cinquièmement : la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile de 152‰ en 2008 à 125‰ en 2015 ;

Sixièmement : la réduction du ratio de mortalité maternelle de 499/100.000 naissances vivantes en 2010 à 390/100.000 naissances vivantes en 2015 ;

Septièmement : la mise en place de mesures incitatives indirectes encourageant les couples à réduire la taille de leur famille ;

Huitièmement : l'intensification de la sensibilisation de la population, des leaders d'opinion et des leaders religieux sur la planification familiale.

Si ces actions sont bien menées, il y aura certainement un impact positif sur la problématique de la gestion des terres, dans un pays où 89% de la population vit dans le monde rural d'une agriculture de subsistance.

- **Honorables Parlementaires;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

On ne peut pas parler de l'agriculture sans revenir sur la Lettre de Politique Foncière adoptée par le Conseil des Ministres des 15 et 16 avril 2009 qui revient sur certains constats et préoccupations.

Pour la Lettre de Politique Foncière, il existe une pression considérable sur le foncier et une importante demande de sécurisation foncière dans un contexte de procédures foncières inadéquates, de gestion foncière coutumière en érosion et de défaillance des services de l'Etat dans le suivi des contrats de location des terres domaniales.

La Lettre Foncière n'oublie pas d'inventorier les conséquences de cette crise foncière, puisqu'on est face à cette réalité, comme la dégradation de la situation sécuritaire, l'existence des personnes dont on dit qu'ils sont des agriculteurs, alors que ce sont en réalité des paysans sans terres ou vivant sur de minuscules exploitation non viables, la dégradation et la surexploitation des terres, l'installation illégale sur des terres domaniales avec pour conséquence l'encombrement des tribunaux à cause des conflits fonciers.

C'est pourquoi l'objectif global que la politique foncière du Burundi s'est fixée est de développer une gestion foncière qui favorise la réconciliation nationale, la réduction et la résolution des conflits fonciers entre individus ainsi que la production et le développement socio-économique du pays.

Cela se fait et se fera grâce à la bonne prise en compte de la nécessaire adéquation entre la population et le développement, et en ce qui concerne le foncier : par l'adoption de lois foncières adéquates, la modernisation des services fonciers, la simplification des procédures pour avoir les titres ou certificats fonciers ainsi que la décentralisation de la gestion foncière, une décentralisation caractérisée par la mise en place de lois qui favorisent les capacités institutionnelles des entités communales.

- **Honorables Parlementaires;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Un autre thème important qui va nous préoccuper au cours de cette journée est le rôle du Parlement dans l'analyse et la gestion de la pression démographique et la politique foncière au Burundi.

Permettez-nous de rappeler que la mission constitutionnelle du Parlement est de voter les lois et d'en contrôler la mise en application par le Gouvernement, sans oublier la mission de représentation de la population.

Grâce à la réflexion qui sera menée aujourd'hui, et en connaissance de cause, les lois sur la politique démographique et la politique foncière dans notre pays, seront bien analysées et bien votées. De même, le suivi de leur mise en application sera certainement bien assuré.

S'agissant de la gestion de la pression démographique et de la politique foncière au Burundi, elle est parmi les prérogatives du Gouvernement. Le rôle du Parlement sera d'encourager, d'appuyer et d'accompagner le Gouvernement, à travers des descentes sur terrain pour sensibiliser la population, afin qu'elle s'engage notamment et résolument sur la voie de la planification familiale.

- **Excellence Honorable Président du Sénat ;**
- **Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;**
- **Honorables Parlementaires ;**
- **Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres et Cadres de l'Etat ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous voudrions enfin saisir cette opportunité pour féliciter et encourager l'AWEPA à poursuivre l'œuvre qu'elle a si bien commencée d'appuyer le Parlement du Burundi. Nous sollicitons également les autres bailleurs de fonds et amis du Burundi à faire de même : le peuple burundais et son parlement leur en seront reconnaissants.

Les activités de cette journée entrent, en effet, dans le cadre de la politique du Parlement de renforcer les capacités des Parlementaires, pour qu'ils améliorent progressivement leur maîtrise du processus législatif.

L'atelier d'aujourd'hui s'est fixé des résultats à atteindre notamment : la compréhension des enjeux liés, pour un pays comme le nôtre, à la nécessaire maîtrise de la croissance démographique et à l'utilisation rationnelle des terres arables, la nécessité, pour ce faire, d'une large sensibilisation au planning familial, ainsi qu'une réflexion susceptible d'aboutir à de bonnes recommandations en vue de la sécurisation foncière et de l'augmentation de la production vivrière dans notre pays.

Notre espoir est que ces résultats seront atteints et que nous Parlementaires aurons tiré de cet atelier le maximum de profit ainsi qu'un éclairage suffisant pour pouvoir, le cas échéant, légiférer dans les domaines qui vont aujourd'hui faire l'objet de notre réflexion.

C'est en souhaitant plein succès à cet atelier que nous déclarons ouverts les travaux de cette journée parlementaire sur le rôle du Parlement dans l'analyse et la gestion de la pression démographique ainsi que la politique foncière au Burundi.

Nous vous remercions.